



## Communiqué de presse

### **Adaptation des accords bilatéraux suite à l'élargissement de l'UE : conséquence logique de l'option bilatérale**

L'Union européenne (UE) a voté aujourd'hui son mandat pour les négociations avec la Suisse en relation avec l'élargissement de l'UE. Le Conseil fédéral ne devrait pas tarder à arrêter le mandat de négociations correspondant de la Suisse. Du point de vue de l'économie, l'adaptation des accords bilatéraux se présente comme la conséquence logique de la voie bilatérale de relations avec l'UE que notre pays a engagée avec succès et qui devrait présider pour une durée indéterminée aux relations de la Suisse avec notre voisin européen.

Les pays qui vont adhérer l'année prochaine à l'UE auront nécessairement des relations de plus en plus étroites avec notre économie. Il se caractérisent actuellement par une croissance économique plus forte que les pays actuellement membres de l'UE. Selon les prévisions les plus récentes de l'UE, leur croissance devrait atteindre 3,1% en 2003 et 4% en 2004, contre 1,3% et 2,4% pour l'UE. La Suisse entretient traditionnellement de bonnes relations avec ces pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec l'espace méditerranéen. Du point de vue des entreprises suisses, l'élargissement de l'UE est à saluer, car ces partenaires commerciaux, avec leurs sites d'investissement, revêtiront toujours davantage d'importance pour elles. L'adhésion de nouveaux pays à l'UE améliorera la sécurité du droit dans ces pays.

Pour ce qui est de la politique suisse d'intégration, l'élargissement de l'UE devrait étendre la portée de nos accords bilatéraux et renforcer ainsi les relations bilatérales de la Suisse. Pour l'économie suisse, les craintes que la libre circulation des personnes ne se traduise par un fort accroissement de l'immigration ne sont pas fondées. Elles le sont d'autant moins que les mêmes restrictions et clauses de sauvegarde seront appliquées aux nouveaux membres de l'UE que celles qui sont intégrées aux accords actuels. L'économie suisse soutient les autorités dans les efforts qu'elles mènent pour étendre le réseau bilatéral à ces nouvelles économies tournées vers l'avenir.

Zurich, le 6 mai 2003

Pour toutes questions complémentaires:  
economiesuisse, 01 421 35 35  
Union patronale suisse, 01 421 17 17